

var Consultations chez un spécialiste des maladies vénériennes (dermato-vénérologue) ([Atlas](#))

Description	<p>Pourcentage de bénéficiaires de l'assurance maladie en Belgique comptant au moins une consultation chez un médecin spécialisé en dermato-vénérologie (spécialiste des maladies vénériennes) au cours de l'année civile.</p> <p>Les dermato-vénérologues sont identifiés à l'aide du code de qualification du prestataire, à savoir 550, 566, 567 ou 569 en l'occurrence.</p> <p><i>Codification</i> %</p> <p><i>Méthode de calcul</i> Nombre de patients comptant au moins une consultation chez un médecin spécialisé en dermato-vénérologie (spécialiste des maladies vénériennes) / (Nombre de bénéficiaires / 100)</p>	Code	stat_015_004_At
Disponible	2006	Variable(s) source(s)	<ul style="list-style-type: none"> ● CS_DERMA_N-Nombre de consultations dermato-vénérologue
Référence recommandée	IMA_AIM (3/12/2025), stat_015_004, Atlas IMA_AIM (accessed on 27/04/2026)	Variable(s) équivalente(s)	<ul style="list-style-type: none"> ● stat_015_020-Nombre moyen de consultations chez un spécialiste des maladies vénériennes (dermato-vénérologue) ● stat_015_001-Consultations chez un médecin spécialiste ● stat_015_002-Consultations chez un ophtalmologue ● stat_015_003-Consultations chez un gynécologue ● stat_015_005-Consultations chez un chirurgien orthopédique ● stat_015_006-Consultations chez un cardiologue ● stat_015_007-Consultations chez un otorhinolaryngologiste ● stat_015_008-Consultations chez un pédiatre ● stat_015_009-Consultations chez un chirurgien ● stat_015_010-Consultations chez un spécialiste en médecine interne ● stat_015_011-Consultations chez un gastro-entérologue ● stat_015_012-Consultations chez un spécialiste en médecine physique et réhabilitation ● stat_015_013-Consultations chez un urologue ● stat_015_014-Consultations chez un neurologue ● stat_015_015-Consultations chez un pneumologue ● stat_015_016-Consultations chez un psychiatre
Dernière mise à jour des métadonnées	3/12/2025	Mots clés	Prestations de soins de santé